

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79 145
Objet

REBOURSEMENT CONCESSION
TRENTENAIRE à M.
POINOT Jean-Claude

DATE DE CONVOCATION

12 novembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

12 novembre 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le seize novembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS; Melle FOUCHE, MM. BOUTET, LACHAUD, BUJARD,
BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN,
BOISARD, POUGET, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. FABER par M. LIS, BOULAN par M. BROTRÉAU,
PELLETIER par M. DUFEIL, GUICHAOUA par M. PAPEAU,
MAURELLET par M. BOISARD

Absents : MM. VIAUD, TETARD

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par titre N°9 667 de l'exercice 1978, M. Jean-Claude
POINOT a réglé à la Ville de ROYAN, le montant d'une concession
trentenaire au cimetière Monperrier pour le prix de 480 F
(320 F à la Ville de ROYAN et 160 F au Bureau d'Aide Sociale)

En 1979, M. POINOT a acheté une nouvelle concession, mais
perpétuelle au Cimetière Monperrier pour le prix de 1 650 F.

Celui-ci demande le remboursement de sa concession trentenaire.

Il est proposé de lui rembourser les 29/30ème de 320 F
vu que la concession a été occupée pendant un an soit : 309,33 F

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande de M. POINOT,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du
13 Novembre 1979,

DECIDE :

- de rembourser à M. Jean-Claude POINOT domicilié, 48 bis, rue du Vivier à ROYAN, la somme de TROIS CENT NEUF FRANCS TRENTE TROIS CENTIMES représentant les 29/30ème de la part communale de la concession perpétuelle N° B - 10 allée 5 du Cimetière Monperrier.

- d'imputer la dépense correspondante sur le chapitre 951 du Budget 1979.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre LIS.
Pierre LIS.

